



National Association
of Federal Retirees

Association nationale
des retraités fédéraux

Promotion de l'intégration et de la qualité de vie des aînés

*Mémoire de l'Association nationale des retraités fédéraux
au Comité permanent des ressources humaines, du
développement des compétences, du développement social
et de la condition des personnes handicapées de la
Chambre des communes*

À propos de nous

L'Association nationale des retraités fédéraux (Retraités fédéraux) est le plus important organisme national de défense et de représentation des membres actifs et retraités de la fonction publique fédérale, des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), des juges nommés par le fédéral et à la retraite, ainsi que de leurs conjoints et de leurs survivants.

Au nom de ses 180 000 membres, dont plus de 60 000 vétérans et leurs familles, Retraités fédéraux a revendiqué des améliorations à la sécurité financière, à la santé et au bien-être de ses membres et des Canadiens depuis plus de 50 ans.

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion d'épauler le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes dans son étude intitulée *Promotion de l'intégration et de la qualité de vie des aînés canadiens*, qui met l'accent sur l'amélioration de la sécurité du revenu pour les aînés vulnérables, sur la qualité de vie et l'égalité de tous les aînés, ainsi que sur l'élaboration d'une Stratégie nationale pour les aînés.

Nous sommes également reconnaissants à Marc Serré, député de la circonscription de Nickel Belt, d'avoir présenté avec succès une motion au Parlement en mai 2017 qui a mené à cette étude. Nous croyons que la motion de M. Serré et l'étude du Comité constitueront des étapes importantes dans la création d'une Stratégie nationale pour les aînés grandement nécessaire et qui mènera à une vie meilleure pour nos membres, les aînés et tous les Canadiens.

Nous aimerions ajouter que les progrès réalisés en matière de sécurité de la retraite, de logement accessible et de soins de santé et sociaux pour les aînés favoriseront également la productivité, la croissance économique et la concurrentialité du Canada.

Introduction

Il y a maintenant plus d'aînés que d'enfants au Canada. Et il est évident que cette croissance démographique rapide modifie le visage de la société canadienne et ajoute de nouveaux défis aux politiques à tous les paliers de gouvernement.

Grâce aux progrès de la médecine, l'espérance de vie moyenne au Canada a progressé de 30 ans au cours du siècle dernier, ce qui a entraîné des changements renversants dans les données de recensement.

Depuis 2011, le nombre d'aînés canadiens a bondi de 20 %, année où la génération des bébés-boumeurs a commencé à atteindre l'âge normal de la retraite, à savoir 65 ans.

Lors du recensement de 2016, les Canadiens de plus de 85 ans avaient augmenté de 19 % et ceux de plus de 100 ans de 41 %.

D'ici 2031, on s'attend à ce que près du quart (23 %) de la population canadienne soit âgée de plus de 65 ans — une situation qui n'avait jamais été envisagée lorsque la loi promulguant notre *Mémoire présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la*

Le système public de soins de santé est entré en vigueur en 1968 et que l'âge médian des Canadiens était de 27 ans, comparativement à 40 ans en 2016.

La proportion d'aînés au Canada pourrait éventuellement égaler le niveau que l'on observe actuellement au Japon, qui compte la population la plus âgée de la planète. Le ministère des Finances du Canada a fait la mise en garde que le vieillissement de la population accroîtra la pression sur les finances publiques, en raison de l'augmentation des coûts de la santé et des services sociaux.

Les aînés représentent déjà près de la moitié des coûts de santé au Canada, même si de nombreux Canadiens âgés ont un mode de vie plus sain et plus actif qu'auparavant.

Les gens n'ont pas de plus grands besoins en matière de santé et de services sociaux pour la simple raison qu'ils sont plus âgés. Cependant, les aînés sont plus susceptibles d'avoir des problèmes de santé chroniques et complexes qui exigent davantage de soins de santé et de services sociaux.

Les maladies chroniques représentent une part imposante des dépenses en soins de santé. Par exemple, les aînés de 85 ans ou plus qui n'ont aucune maladie chronique utilisent deux fois moins de services de santé que les aînés de 65 à 74 ans qui ont trois maladies chroniques ou plus comme le diabète, l'hypertension ou les maladies cardiaques. La tranche de 24 % des aînés atteints d'au moins trois maladies chroniques représente 40 % de l'utilisation totale des soins de santé de ce groupe.

Par conséquent, il est dans l'intérêt de tous les Canadiens de favoriser des modes de vie actifs, sains et économiquement stables, assortis de soins de santé publics et universels appropriés, pour cette cohorte croissante.

Dans un contexte plus général, la plupart de nos politiques ont été conçues à une époque où l'on croyait que la retraite était une situation qui se produisait vers la fin de la vie. Aujourd'hui, avec une espérance de vie moyenne de plus de 80 ans au Canada, les médecins croient que les Canadiens qui atteignent 65 ans sans complications majeures peuvent raisonnablement espérer vivre 20 ans de plus, dont 17 en bonne santé.

De toute évidence, la retraite des Canadiens est en train de devenir un phénomène tout à fait différent et les perceptions de l'âge changent avec elle. C'est pourquoi le travail de ce comité est si important et que son étude constitue autant une occasion qu'un défi.

Comme le dit si bien le D^r Samir Sinha, chef du Service de la gériatrie à l'Hôpital Mount Sinai de Toronto, « Le vieillissement n'est pas une maladie. C'est un triomphe. »

Instaurer une stratégie nationale sur les aînés

Retraités fédéraux préconise depuis longtemps une stratégie nationale sur les aînés portant sur les soins à domicile, le logement et la vie communautaire. Une telle stratégie fournirait le plan directeur d'un continuum de soins intégrés répondant aux besoins d'une population d'aînés grandissante, tout en soutenant une économie intergénérationnelle vigoureuse.

Et nous ne sommes pas seuls : selon un sondage réalisé pour l'Association médicale canadienne en 2014, neuf Canadiens sur dix croient que le Canada a besoin d'une Stratégie nationale pour les aînés.

Toute personne qui n'en est pas convaincue pourrait trouver intéressante une visite rapide d'un hôpital canadien. Elle constaterait probablement que jusqu'à 15 % des lits sont occupés par des patients âgés qui n'ont plus besoin de soins de courte durée, mais qui n'ont plus d'endroit où aller en raison des longues files d'attente pour les lits de longue durée ou du manque de services de soins à domicile dans leur région.

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) estime que, pour n'importe quel jour donné, 5 200 des 70 000 lits d'hôpital et plus qui se trouvent au Canada, soit 14 %, sont occupés par ce qu'on appelle des patients se trouvant à des niveaux de soins alternatifs (ou patients NSA).

La demande exercée par les patients NSA sur le système est la principale cause du problème chronique que constituent les longs délais en médecine canadienne. Certains médecins croient que les soins de santé publics du Canada ne survivront pas tant que les soins aux aînés ne seront pas repensés de façon intelligente.

Les hôpitaux canadiens sont de plus en plus aux prises avec une situation où les lits sont comblés et qui porte le nom de « code d'engorgement ». Les interventions chirurgicales non urgentes sont annulées. Les patients de la salle d'urgence ne peuvent être admis à un lit à l'étage. Dans certains cas, des ambulances ont été refusées.

Le Dr Chris Simpson, qui est l'ancien président de l'Association médicale canadienne (AMC), a qualifié le sigle NSA d'euphémisme pour les pannes de système. « Notre système a été négligé. Nos professionnels de la santé l'ont maintenu à flot », a-t-il déclaré dans un discours prononcé devant le Canadian Club en novembre 2014. « Mais de plus en plus, les défaillances spectaculaires du système comme l'engorgement deviennent la norme. »

Mais les soins de santé canadiens n'ont pas à rester ainsi. En deux décennies, le Danemark a fermé des milliers de lits d'hôpitaux et même évité d'ajouter de nouveaux lits de soins de longue durée, en investissant stratégiquement dans les services à domicile et communautaires.

Une solide stratégie canadienne axée sur les déterminants sociaux de la santé, y compris l'accès aux soins préventifs et primaires, y compris le soutien à domicile, le soutien aux aidants naturels et l'accès aux soins palliatifs, est la voie à suivre.

Mémoire présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la

Le rôle des aidants naturels

Depuis longtemps, les recherches et l'expérience montrent que, en s'attaquant aux [déterminants sociaux de la santé](#), notamment l'accès à un logement abordable et approprié, à la sécurité du revenu de retraite et à soins à domicile et des soins de longue durée), on aide les aînés à demeurer actifs et à contribuer de manière indépendante aux économies. Mais les lacunes des politiques sociales du Canada sont en train de constituer des obstacles à l'indépendance des aînés

et au rôle essentiel qu'ils jouent au sein des communautés et d'économies saines et dynamiques.

Ces lacunes augmentent les pressions et les demandes à l'égard des aidants naturels, tout en ayant une incidence sur la production nationale, pierre angulaire d'une économie solide. Le [Conference Board of Canada](#) estime que le coût de la perte de productivité pour les employeurs canadiens représente 1,3 milliard de dollars par année, en raison des besoins de soins aux aînés qui ne sont pas comblés par le système de soins de santé.

[Les femmes subissent les effets des lacunes des soins aux aînés de manière disproportionnée.](#) Alors qu'elles participent considérablement à la main-d'œuvre, elles sont plus susceptibles de prendre soin des membres de la famille, de subir des effets négatifs sur leur carrière (comme des pertes de possibilités et de revenu) et d'imposer des contraintes à leurs employeurs à cause des soins qu'exigent leurs familles.

Plus de 35 % des travailleurs du Canada consacrent jusqu'à 30 heures ou plus par semaine [à prendre soin d'aînés de manière informelle](#) sans être payés, tout en assumant les responsabilités de leur emploi. La plupart des aidants naturels sont âgés de 45 ans et plus et travaillent toujours. Continuer à compter sur des aidants naturels non payés pour assumer les soins aux aînés — alors même que notre population vieillit — ne constitue pas la solution visionnaire souhaitée par les aînés, les familles ou les entreprises du Canada.

Les récentes mesures prises par ce gouvernement sont positives, notamment le financement de six milliards de dollars échelonné sur dix ans pour les soins à domicile, les soins palliatifs et les besoins des aidants naturels, dans le cadre des accords de santé bilatéraux qu'il a conclus avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Des principes clairs pour l'utilisation de ce financement s'imposent et contribueront à faire en sorte que le soutien aux aidants naturels soit inclus dans ces investissements.

Comme les Canadiens dépensent [33 milliards de dollars par an](#) en coûts directs et indirects pour prendre soin de leurs parents vieillissants, le financement et la vision relatifs à cette priorité ne peuvent s'arrêter là.

Les contributions des aidants naturels et leur importance devraient être reconnues. Le gouvernement devrait mieux faire connaître le crédit canadien pour aidants naturels et le modifier pour en faire un crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels.

Des investissements stratégiques et l'innovation dans les soins à domicile et le soutien à domicile aideront également à répondre aux besoins des aidants naturels et des aînés.

Innovation dans les modèles et la prestation des soins

Nous associons souvent les soins à domicile avec les soins de santé, mais l'indépendance des aînés prend plusieurs formes et comprend l'accès à des services non médicaux comme des services d'entretien, la préparation des repas, le transport pour aller à des rendez-vous ou à des activités sociales, le déneigement, bien plus encore, comme des possibilités de mieux-être et de voyages. Cela représente des possibilités uniques pour les entreprises canadiennes. Les

Mémoire présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la

mesures visant à aider les entreprises à orienter des activités, des produits et des services en fonction du groupe démographique des aînés nous permettront tous de récolter les fruits — financiers et autres — et stimuleront l'économie.

Nous pouvons également suivre l'exemple de plusieurs pays qui s'attaquent avec succès aux déterminants sociaux de la santé et qui obtiennent de meilleurs résultats en matière de santé et de [meilleures économies](#). En [Suède](#), par exemple, les services de soins aux aînés sont intégrés à l'infrastructure sociale et répondent aux besoins des personnes nécessitant des soins, de même que ceux des familles qui en prennent soin et des travailleurs salariés. Même si la causalité n'est pas assurée, il est probable que cela produise une corrélation significative.

Et le Canada a son propre exemple unique dans le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, administré par Anciens Combattants Canada et coordonné pour les anciens combattants de toutes les provinces et territoires. Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants fournit du financement aux anciens combattants et à leurs survivants pour répondre à certains besoins en matière de soins et de soutien à domicile. La subvention Nouveaux Horizons pour les aînés fournit également du financement pour des projets communautaires axés sur les aînés.

Au Canada, il y a eu des expériences réussies en matière de soins à domicile qui peuvent et devraient être reproduites. La ville de Deep River, située en Ontario, a mis en place un système il y a dix ans, fondé sur le modèle australien d'utilisation du principal établissement de soins de longue durée comme centre de services, afin qu'un plus grand nombre d'aînés puissent continuer à vivre chez eux. Les services vont de la navette pour un voyage hebdomadaire de magasinage au centre-ville aux massages et à la physiothérapie. L'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick lance un projet pilote fondé sur ce modèle dans deux communautés du nord de la province, dans le but de le généraliser à l'échelle de la province.

D'autres régions du Canada ont coordonné leurs services paramédicaux pour assurer le dépistage à domicile, les vérifications du bien-être et l'aiguillage des aînés, en particulier ceux qui sont à risque et ceux qui vivent en milieu rural. Malheureusement, certains de ces programmes ont été réduits en raison des pressions financières sur les budgets provinciaux des soins de santé.

Les soins de santé connaissent une révolution numérique qui rendra les soins à domicile plus viables pour un plus grand nombre d'aînés. Par exemple, les aînés souffrant d'hypertension peuvent maintenant porter un appareil sur un bras qui avertira un téléphone intelligent lorsqu'une certaine tension artérielle est atteinte, ou lorsque l'aîné a d'autres difficultés nécessitant un soutien immédiat.

Les communautés et les fournisseurs de soins de santé du Canada rendent la prestation des soins de santé plus innovatrice. Mais l'innovation ne consiste pas seulement à avoir de bonnes idées. Il convient aussi de savoir ce que nous pouvons faire avec une idée et comment une idée peut être mise à l'échelle pour un maximum d'efficacité pour plus de gens. Nous croyons que l'innovation dans la prestation des soins de santé aux aînés devrait continuer d'être encouragée par des investissements et de la diffusion coordonnés à l'échelle nationale.

Bien-être communautaire pour les aînés

Trop souvent, les aînés éprouvent des problèmes d'isolement, de mobilité et d'accessibilité parce que les besoins uniques d'une population âgée ne sont pas pris en compte dans la planification et le développement communautaire. Les [collectivités-amies des aînés](#) contribuent également à de meilleurs résultats de santé pour les aînés et favorisent la sécurité, une bonne santé et l'engagement communautaire. Nous félicitons le gouvernement d'avoir alloué des fonds au logement pour les aînés dans le budget fédéral de 2017 et recommandons une mesure supplémentaire : l'adoption de financement ciblé pour les collectivités-amies des aînés ([CAA](#))

Mémoire présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la

pour contribuer à promouvoir des communautés accueillantes à l'égard des aînés dans nos provinces et municipalités, ainsi que la mise en œuvre de normes de conception de [Universal Design](#) comme critère d'attribution de fonds pour les nouvelles infrastructures ou les rénovations d'infrastructures existantes.

Des investissements dans les infrastructures de logement accessible, sécuritaire, abordable et à long terme pour les aînés s'imposent. Ces investissements créeront des emplois et stimuleront l'économie. Ce besoin devient urgent :

[l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes estime](#) que les coûts des soins de longue durée s'élèveront à 1,2 trillion de dollars au cours des 35 prochaines années. Même si les gouvernements versent 595 milliards de dollars en programmes et en financement, il en résultera probablement un déficit de 590 milliards de dollars. Pour relever ce défi, des initiatives coordonnées seront nécessaires, de même qu'une pensée novatrice et l'engagement des autres secteurs sur la façon de financer et de structurer les soins de longue durée.

La sécurité du revenu de retraite est essentielle pour les aînés

Pour améliorer la santé et favoriser des modes de vie plus actifs et productifs qui contribuent à la croissance économique, la sécurité du revenu — l'un des plus importants déterminants sociaux de la santé — est essentielle pour les aînés.

Le faible taux de pauvreté des aînés du Canada était autrefois considéré comme l'une des grandes réussites des politiques publiques du pays grâce à des programmes comme le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti. Mais les taux de pauvreté des aînés ont augmenté ces dernières années, et les femmes sont particulièrement touchées. Les changements récents dans le paysage de l'épargne-retraite et du revenu de retraite pourraient signifier que les aînés de demain feront face à des difficultés croissantes si les gouvernements n'agissent pas.

Une politique fiscale bien pensée qui répond à tous les aspects des besoins des aînés contribuera à la croissance soutenue du Canada. Autrement dit, les aînés qui vivent une vie saine et active avec un revenu adéquat et prévisible pourront continuer à contribuer à leur communauté et à leur économie.

Adapter la politique pour mieux répondre aux besoins des Canadiens en matière de retraite

Un revenu adéquat, sûr et prévisible — ou son absence — est un enjeu majeur pour les Canadiens âgés. Cela oblige bon nombre d'entre eux à travailler jusqu'à un âge avancé. Comme l'accès aux régimes de retraite à prestations déterminées diminue, de plus en plus de Canadiens doivent compter sur des instruments d'épargne moins prévisibles comme les régimes à cotisations déterminées ou les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER). Les personnes qui ne disposent que de ces options éprouvent des difficultés à s'assurer une sécurité de la retraite adéquate, et ce, pour plusieurs raisons.

En voici une : au Canada, certains des frais prélevés sur les fonds communs de placement figurent parmi les plus élevés au monde. Dans son étude de 2014 intitulée « Risky Business », Hugh McKenzie a conclu qu'un Canadien qui cotise un pourcentage régulier de son revenu à des véhicules d'épargne-retraite comme des REER perdrait 36 % de ses économies en moyenne au cours de sa vie en raison des frais de gestion prélevés.

De plus, les REER et autres véhicules similaires n'offrent pas les économies d'échelle et les efficacités dont les régimes à prestations déterminées sont dotés : protection contre le risque de longévité et l'inflation, et gestion commune des placements.

Les REER évoluent en Fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR), qui sont imposables et exigent des retraits minimums qui augmentent avec l'âge. Même si les facteurs de retrait ont été modifiés en 2015, ces règles n'ont pas tendance à s'adapter à la longévité accrue. La structure d'un FERR peut faire en sorte que certaines personnes épuisent leur pécule plus rapidement que cela ne serait idéal, les laissant en proie à des difficultés financières, essentiellement à un moment de leur vie où leurs besoins pourraient être des plus importants.

Ces problèmes peuvent et doivent être réglés par des remaniements des politiques, comme l'ajustement des règles pour les FERR afin de tenir compte de la longévité croissante.

Les récentes améliorations apportées au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec sont arrivées trop tard pour la génération actuelle d'aînés. Certains aspects des politiques qui ont été retirés de l'expansion du Régime de pensions du Canada, comme les dispositions sur l'exclusion, devraient être examinés et remaniés lors de la prochaine révision du régime.

Le gouvernement actuel a apporté des améliorations pour protéger les aînés les plus vulnérables sur le plan financier, en augmentant de 10 % le supplément du Supplément de revenu garanti. Il convient de recommander que l'on prenne des mesures permanentes pour s'assurer que la Sécurité de la vieillesse demeure viable et adéquate, et qu'elle suive le rythme de l'inflation.

Importance des pensions à prestations déterminées

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont l'un des moyens les plus efficaces d'assurer la sécurité du revenu de retraite. Cependant, ils sont de plus en plus rares, car la couverture est passée de 87 % des travailleurs canadiens en 1993 à seulement 38 % en 2011. C'est préoccupant.

Le revenu des pensions réintègre nos économies locales et nationale, sous forme de dépenses et de taxes de consommation, générant ainsi une croissance commerciale et des emplois. Les retraités qui disposent de régimes à prestations déterminées sont moins susceptibles de devoir compter sur l'aide du gouvernement, comme le Supplément de revenu garanti. Ils sont aussi plus susceptibles de bénéficier d'un meilleur état de santé, ce qui contribue à réduire les demandes imposées au système de soins de santé. Et, pour reprendre les sages propos de l'ancien gouverneur de la Banque du Canada David Dodge, également ancien sous-ministre des Finances, « Les régimes à prestations déterminées ont aussi des caractéristiques positives importantes en matière d'efficacité économique qui permettent une meilleure répartition de l'épargne.

De nouveaux rapports montrent que les Canadiens de différentes générations veulent avoir accès à un revenu de retraite assuré et prévisible par l'entremise de pensions à prestations déterminées. Et ils sont disposés à payer pour les obtenir. Les pensions à prestations déterminées continuent de contribuer à attirer et à retenir les employés. Il suffit d'examiner notre propre fonction publique fédérale. Elle dispose d'un régime de retraite à prestations déterminées continu et sain, et elle se classe au premier rang dans le monde entier. Ce n'est pas un hasard si les Canadiens jouissent d'une qualité de vie élevée grâce à un bon gouvernement et à une fonction publique professionnelle et bien gérée qui attire et retient les travailleurs canadiens les plus brillants.

Le projet de loi C27 (*Loi modifiant la Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension*) représente un obstacle à la sécurité de la retraite et à ses avantages considérables.

Déposé en octobre 2016, le projet de loi C-27 introduirait un régime de retraite à prestations
*Mémoire présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du
développement social et de la condition des personnes handicapées de la*

cibles ou à risque partagé dans la structure des régimes de pension fédéraux du Canada. Ce type de régime transfère le risque inhérent des marchés financiers aux participants au régime de retraite, plutôt qu'à l'employeur, comme c'est le cas pour le modèle à prestations déterminées.

Lorsque les marchés vont bien, tout le monde y gagne avec des régimes de retraite à prestations cibles. Mais lorsque les marchés baissent de façon importante, comme ils le feront invariablement, les retraités devront faire face à une situation qu'ils n'ont pas les moyens de se permettre :

l'incertitude du revenu, car les prestations cibles peuvent être réduites — même pour les retraités.

Le projet de loi C-27 pose un problème plus profond, à savoir le traitement des prestations déterminées accumulées. Le projet de loi C-27 est en fait conçu pour convertir les régimes de retraite à prestations déterminées acquises ou accumulées en régimes de retraite à prestations cibles qui seront irrésistibles pour les employeurs qui offrent des régimes à prestations déterminées, qu'ils appartiennent au secteur public ou privé : ils pourraient ainsi tout simplement pouvoir revenir sur les promesses qu'ils ont déjà faites à des employés ou à des retraités en matière de pensions. Les pensions à prestations déterminées représentent une rémunération différée et les employés ont déjà rendu leurs services en contrepartie.

En fait, le premier ministre Trudeau [a reconnu publiquement que les modifications rétroactives aux pensions accumulées ne devraient pas être permises](#) et qu'il est [inacceptable et erroné, en principe](#), de supprimer les prestations que les aînés ont gagnées et accumulées au fil des ans.

Établis de manière juste et équitable à titre de nouveaux régimes, et seulement à compter de maintenant, ils peuvent augmenter la sécurité de la retraite pour certains Canadiens. Malheureusement, le projet de loi C-27 permettra aux régimes de retraite à prestations cibles de remplacer les régimes de retraite à prestations déterminées valables et des pensions de retraite déjà gagnées de manière rétroactive, ce qui nuira aux prestations de retraite déjà gagnées de nombreux Canadiens à la retraite ou travaillant encore.

Outre la valeur que les prestations versées par les régimes de pensions à prestations déterminées représentent pour les économies, les particuliers et les employeurs, ces régimes sont également d'importants investisseurs institutionnels dans l'économie. Les régimes de pensions canadiens investissent dans les actions canadiennes, ainsi que dans l'immobilier et l'infrastructure, comme des routes, des ponts, des chemins de fer, des aéroports, des installations de services publics et des pipelines. En raison de leur taille importante et de l'importance qu'elles accordent à la croissance à long terme, les caisses de retraite occupent une position unique pour ce qui est d'investir dans des projets de grande envergure et à long terme, y compris ceux qui sont envisagés dans le plan *Investir au Canada* et par la Banque de l'infrastructure du Canada.

Les changements dans le paysage de la retraite dont nous avons discuté auront des répercussions à long terme sur les économies locales et nationale. Des mesures doivent être prises pour améliorer le paysage de la sécurité de la retraite au Canada et pour faire en sorte que les mesures d'épargne-retraite mises à la disposition des Canadiens soient efficaces, efficaces et réalistes.

En soutenant les régimes à prestations déterminées et en éliminant les inefficiences des outils d'épargne-retraite, on assurera que les aînés canadiens d'aujourd'hui et de demain seront en bonne posture pour continuer à contribuer à notre économie et à notre croissance. Les éléments d'une stratégie permettant d'y parvenir peuvent comprendre l'examen et l'amélioration des mécanismes d'épargne personnelle comme les REER et les FERR, le resserrement des règles sur certains aspects des régimes de retraite à prestations déterminées, y compris les

Mémoire présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la

exonérations de cotisations, une discussion sur les exigences du financement selon l'approche de la solvabilité et une redéfinition de la façon dont les excédents des régimes sont gérés. Outre cela, Retraités fédéraux croient que le gouvernement devrait retirer le projet de loi C-27 et revoir son plan de mise en œuvre des régimes de retraite à prestations cibles, compte tenu des préoccupations importantes qui ont été soulevées.

Dernières remarques

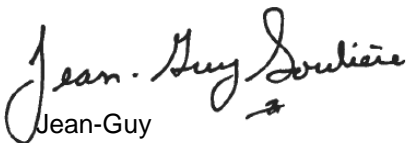
Les aînés et leurs familles jouent un rôle crucial au sein d'une économie saine et productive. Leur capacité à le faire dépend de la sécurité du revenu de retraite et d'un système de soins de santé ciblé qui répond efficacement aux demandes des aînés.

Lors de l'élection fédérale de 2015, ce gouvernement s'était distingué par une plateforme qui comprenait un gouvernement juste, ouvert et transparent; des politiques fondées sur les faits; et l'accent mis sur l'amélioration de la sécurité de la retraite pour les Canadiens grâce à l'amélioration du Régime de pensions du Canada et aux changements apportés à la Sécurité de la vieillesse; des mesures, y compris des investissements dans des logements abordables et des établissements pour aînés; et un nouvel Accord sur la santé axé sur les soins à domicile et sur un meilleur accès aux médicaments d'ordonnance nécessaires. Des mesures ont été prises sur bon nombre de ces enjeux. Et l'appui généralisé de tous les partis par rapport à l'étude du comité et à la motion de M. Serré témoigne d'un engagement commun et de la conviction que, ensemble, nous pouvons faire mieux pour les aînés du Canada et continueront de le faire.

La recommandation finale de l'Association nationale des retraités fédéraux constitue une mesure essentielle que ce gouvernement devrait prendre : la nomination d'un ministre responsable des aînés, tout comme nous avons un ministre de la Jeunesse Les Canadiens comprennent le besoin d'un ministre responsable de la Jeunesse : les jeunes, après tout, sont l'avenir du Canada. Mais les aînés, qui représentent la plus forte croissance démographique au Canada ayant plus que jamais l'occasion de contribuer à leurs communautés et à leur économie, devraient avoir une voix dédiée à la défense de leurs besoins particuliers au sein du gouvernement, en veillant à ce que nous examinions toujours les décisions sur les politiques publiques du point de vue des aînés.

On décrit souvent la croissance rapide du nombre d'aînés au Canada comme étant un tsunami gris. Toutefois, ce terme implique de mauvaises nouvelles, et le changement démographique du Canada n'a pas à être une catastrophe. Nous voyons une occasion de croissance économique stable et une mise à jour indispensable de notre système de soins de santé vieillissant. Avec un regain d'attention et des mesures renouvelées donnant suite aux recommandations ci-dessus, le Canada progressera dans une direction positive pour les aînés canadiens — et des générations de Canadiens en profiteront.

Présenté au nom de l'Association nationale des retraités fédéraux par :



Jean-Guy
Soulière, président
Association nationale des retraités
fédéraux, 865 ch. Shefford,
Ottawa (Ontario) K1J 1H9

jgsouliere@retraitesfederaux.ca

Tél. : 613-745-2559, poste 220

Cell. : 613-724-3578

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la personne ci-dessus.

Mémoire présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la